

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : FIBROLIT® - RL Rostlöser
Code du produit : 280.15

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : Solvant de rouille rapide qui libère les pièces coincées et facilite le démontage

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur**

FIBRO GmbH Geschäftsbereich Normalien
August-Läpple-Weg
Boîte postale 1120
74855 Hassmersheim - Deutschland
T +49 6266-73-0 - F +49 6266-73-237
info@fibro.de

Fiche de données de sécurité

info@ubsplus.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +49 761 19240
(VIZ Freiburg, 24 h, allemand & anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aérosol 1	H222;H229
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Kérosène (pétrole); kérosène de distillation directe; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 °C (entre 320 et 554 °F).]

Mentions de danger (CLP) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P260 - Ne pas respirer les aérosols.
 P301+P330+P331+P310 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir..
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
 P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Phrases EUH

: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Kérosène (pétrole); kérosène de distillation directe; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 °C (entre 320 et 554 °F).]	(N° CAS) 8008-20-6 (N° CE) 232-366-4 (N° Index) 649-404-00-4 (N° REACH) 01-2119485517-27	20-50	Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
butane	(N° CAS) 106-97-8 (N° CE) 203-448-7 (N° Index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119474691-32	10-40	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas
propane	(N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° Index) 601-003-00-5 (N° REACH) 01-2119486944-21	10-40	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Retirer le sujet de la zone contaminée. Air frais, repos. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (ne pas réchauffer). En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Oter rapidement les vêtements contaminés.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Rincer puis laver la peau abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

Premiers soins après ingestion : Se rincer la bouche à l'eau, ne pas provoquer de vomissements, appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Etourdissements.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après ingestion : Danger par aspiration.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau. Dioxyde de carbone. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : poudre chimique sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface.

Protection en cas d'incendie : Protection individuelle spéciale: tenue de protection complète comprenant un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Faire évacuer la zone dangereuse. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Délimiter la zone de danger. Ecarter toute source d'ignition. Empêcher le produit de pénétrer dans les caves, sous-sols, tranchées de travail, etc.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuel.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuel.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer et contenir le produit renversé. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Mesures de lutte contre l'incendie. RUBRIQUE 5. Équipement de protection individuelle. RUBRIQUE 8. Considérations relatives à l'élimination. RUBRIQUE 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette avant utilisation. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec les yeux. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau avant de quitter le travail. Appliquer une crème émolliente.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

butane (106-97-8)		
France	Nom local	n-Butane
France	VME (mg/m ³)	1900 mg/m ³
France	VME (ppm)	800 ppm

Kérosène (pétrole); kérosène de distillation directe; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 °C (entre 320 et 554 °F).] (8008-20-6)

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale	19 mg/kg bw/d
--	---------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle	: Porter un équipement de protection adéquat. Gants. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.
Protection des mains	: Gants de protection résistants aux produits chimiques. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. . Temps de pénétration du matériau des gants >480 min (EN 374). Matériau : Caoutchouc nitrile (0,40 mm)
Protection oculaire	: Porter des lunettes de sécurité bien fermées. (EN 166)
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre. Type de filtre: AX. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gaz
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Gris(e)
Odeur	: Huile minérale
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: non déterminé
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: non déterminé
Point de fusion	: non déterminé
Point de congélation	: non déterminé
Point d'ébullition	: ≈ -42 °C
Point d'éclair	: ≈ -80 °C
Température d'auto-inflammation	: ≈ 420 °C
Température de décomposition	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de vapeur	: ca. 48 hPa (T = 20 °C)
Pression de vapeur à 50 °C	: 0
Densité relative de vapeur à 20 °C	: non déterminé
Densité relative	: non déterminé
Masse volumique	: ≈ 0,8 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité	: Eau: Insoluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non spécifiquement concerné
Viscosité, dynamique	: Non spécifiquement concerné
Propriétés explosives	: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Formation possible de mélanges vapeur/air explosifs.
Propriétés comburantes	: Non connu(e).
Limites d'explosivité	: 1,5 g/m ³ 10 g/m ³

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Aucune donnée disponible)

Kérosène (pétrole); kérosène de distillation directe; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 °C (entre 320 et 554 °F).] (8008-20-6)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5,28 mg/l/4h (méthode OCDE 403)

propane (74-98-6)

CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1443 mg/l (15 min)
----------------------------	----------------------

butane (106-97-8)

CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1443 mg/l (15 min, Read-Across: propane)
----------------------------	--

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. Méthode de calcul pH: non déterminé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Aucune donnée disponible) pH: non déterminé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Cancérogénicité	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Aucune donnée disponible)

Kérosène (pétrole); kérosène de distillation directe; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 °C (entre 320 et 554 °F).] (8008-20-6)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg bw/d
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	495 mg/kg de poids corporel/jour (rat)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	1 mg/l

 Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Règle d'extrapolation «Dilution»

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Kérosène (pétrole); kérosène de distillation directe; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 °C (entre 320 et 554 °F).] (8008-20-6)

CL50 poisson 1	2 - 5 mg/l (LL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), OECD 203)
CE50 Daphnie 1	1,4 mg/l (EL50, OECD 202)
NOEC chronique poisson	0,098 mg/l (Méthode de calcul: PETROTOX)
NOEC chronique crustacé	0,48 mg/l (daphnia magna, OECD 211)

12.2. Persistance et dégradabilité
FIBROLIT® - RL Rostlöser

Persistance et dégradabilité	non déterminé.
------------------------------	----------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation
FIBROLIT® - RL Rostlöser

Potentiel de bioaccumulation	non déterminé.
------------------------------	----------------

12.4. Mobilité dans le sol
FIBROLIT® - RL Rostlöser

Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.
----------------	---------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
FIBROLIT® - RL Rostlöser

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.






Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Vider les résidus de l'emballage.

Indications complémentaires : Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1950	1950	1950	1950	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
AÉROSOLS (BLOWING AGENT: PROPANE/BUTANE)	AÉROSOLS (BLOWING AGENT: PROPANE/BUTANE)	Aérosols, inflammable (BLOWING AGENT: PROPANE/BUTANE)	AÉROSOLS (BLOWING AGENT: PROPANE/BUTANE)	AÉROSOLS (BLOWING AGENT: PROPANE/BUTANE)
Description document de transport				
UN 1950 AÉROSOLS (BLOWING AGENT: PROPANE/BUTANE), 2.1, (D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1950 AÉROSOLS (BLOWING AGENT: PROPANE/BUTANE), 2.1, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1950 Aérosols, inflammable (BLOWING AGENT: PROPANE/BUTANE), 2.1, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	UN 1950 AÉROSOLS (BLOWING AGENT: PROPANE/BUTANE), 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1950 AÉROSOLS (BLOWING AGENT: PROPANE/BUTANE), 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
				
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: 5F
Dispositions spéciales (ADR)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR)	: 1I
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP9
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV9, CV12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantités limitées (IMDG)	: SP277
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP87, L2
N° FS (Feu)	: F-D
N° FS (Déversement)	: S-U
Catégorie de chargement (IMDG)	: Aucun(e)

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	: 10L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: 5F
Dispositions spéciales (ADN)	: 19, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADN)	: 1 L
Quantités exceptées (ADN)	: E0

Equipement exigé (ADN) : PP, EX, A
 Ventilation (ADN) : VE01, VE04
 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : 5F
 Dispositions spéciales (RID) : 190, 327, 344, 625
 Quantités limitées (RID) : 1L
 Quantités exceptées (RID) : E0
 Instructions d'emballage (RID) : P207, LP02
 Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP87, RR6, L2
 Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP9
 Catégorie de transport (RID) : 2
 Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W14
 Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW9, CW12
 Colis express (RID) : CE2
 Numéro d'identification du danger (RID) : 23

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Code IBC : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Ozone layer depleting substances: Not subject to Regulation (EC) No 1005/2009. Persistent organic pollutants (POPs): Not subject to Regulation (EC) No 850/2004. Export and import of dangerous chemicals: Not subject to Regulation (EC) No 649/2012. Control of major-accident hazards (COMAH, Seveso III): Subject to Directive 2012/18/EC.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

Mélanges

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
3.2	Concentration	Modifié	
3.2	Numéros d'enregistrement REACH	Ajouté	
5.1	Moyens d'extinction	Modifié	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Ajouté	
8.1	DNEL	Ajouté	
8.1	TRGS 900 : Valeurs limites d'exposition professionnelle	Ajouté	
9.1	Propriétés physiques et chimiques	Ajouté	

11	Informations toxicologiques	Ajouté	
15	Classe de danger pour l'eau (WGK)	Modifié	
15	Informations relatives à la réglementation	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aerosol 1	Aérosol, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1
Press. Gas	Gaz sous pression
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Aerosol 1	H222;H229	Jugement d'experts
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Jugement d'experts
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit